

12 mai 2023 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2023

## Règlementation de l'utilisation de caméras par les pompiers et la protection civile

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi réglant l'utilisation de caméras par les pompiers et la protection civile.

Les pompiers et la protection civile souhaitent pouvoir utiliser des caméras lors de leurs interventions à des fins spécifiques comme la gestion ou l'évaluation d'une intervention ou la formation du personnel.

Par analogie à la réglementation spécifique régissant l'utilisation des caméras par les services de police, une législation a également été élaborée pour les zones de secours et la protection civile, définissant l'installation et l'utilisation des caméras utilisées par les pompiers et la protection civile.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile en vue de régler l'utilisation de caméras par les services opérationnels de la sécurité civile*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)